



Cheseaux-Noréaz, le 22 mai 2022

COMMUNE DE
CHESEAUX-NOREAZ

Préavis municipal N°14/23 sur la gestion et les comptes 2022

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité vous présente son rapport sur la gestion et les comptes pour l'année 2022.

GESTION

La Municipalité a siégé à 45 reprises en 2022. Elle a participé aux assemblées des organismes régionaux dont la Commune fait partie ainsi qu'aux séances de travail organisées par la Préfecture. Elle a répondu régulièrement aux diverses demandes de renseignements et fourni les données nécessaires aux statistiques demandées par l'Etat.

Elle n'a pas utilisé les diverses autorisations légales déléguées par le Conseil général en début de législature.

COMPTES 2022

Le budget 2022 prévoyait des recettes de	CHF	3'316'766.00
Des dépenses de	CHF	3'584'099.00
Soit une perte présumée de	CHF	267'333.00

Les comptes 2022 présentent les résultats suivants :

Recettes	CHF	3'497'749.90
Dépenses	CHF	3'448'002.02
Soit un bénéfice de	CHF	<u>49'747.88</u>

La situation 2022 correspond à une amélioration de CHF 317'080.88 par rapport au budget. Cette amélioration est la conséquence directe d'une importante différence de CHF 342'938.- en faveur de notre commune entre le coût projeté de la péréquation cantonale (CHF 1'371'137.-) et les chiffres effectifs provisoires qui nous ont été communiqués par le canton (CHF 1'028'199.-).

Les amortissements se montent à CHF 208'811.36.

Une attribution de CHF 100'000.- au fonds de réserve affecté aux bâtiments communaux a été effectuée et une autre de CHF 50'000.- au fonds équipements.

Résumé des chiffres et principales différences par rapport au budget :

1. Administration

Le budget prévoyait un excédent des charges de	CHF	430'850.00
Le solde négatif est de	CHF	490'506.95

Les traitements des Autorités et de l'administration ont été supérieur de CHF 38'453.-, soit +22% que budgété. Plusieurs raisons peuvent être mentionnées : des reprises de postes qui ont nécessité des heures d'intégration (nouvelle Municipale et nouvelle boursière), des activités supplémentaires pour la Municipalité en raison d'un plus grand nombre de projets que les années précédentes à mener à bien ainsi que des imprévus à gérer, comme l'apparition de nombreuses fuites d'eau ou la préparation au risque d'une pénurie d'électricité au niveau national.

CHF 10'483.10 d'émoluments ont été perçus en plus, essentiellement pour des permis de construire.

Les taxes de séjour ont été plus importantes qu'anticipé grâce à une contribution en nette augmentation de la part du VD8, probable conséquence d'un changement de direction.

La participation au déficit des transports publics (Bassin 1) a été inférieure de CHF 9'420.- à ce qui avait été projeté en raison du déficit Covid qui n'a pas été facturé en 2022 comme initialement prévu.

2. Finances

Le budget prévoyait un excédent des revenus de	CHF	1'888'313.00
Le solde positif est de	CHF	2'032'222.18

Les impôts sur le revenu personnel sont de près de CHF 100'000.- inférieurs aux recettes projetées et même de CHF 200'000.- par rapport à 2021 qui avait toutefois été une année exceptionnelle, ce que confirme les chiffres 2022. Cette perte de recettes a toutefois été compensée par les impôts sur la fortune qui ont été supérieurs de CHF 73'220.- et les transactions immobilières supérieures de CHF 72'428.-, grâce aux droits de mutation et aux impôts sur les gains immobiliers.

Surtout, la participation à la péréquation directe a été moins élevée que prévu de CHF 149'888.-.

3. Domaines et bâtiments

Le budget prévoyait un excédent des charges de	CHF	112'075.00
Le solde négatif est de	CHF	88'217.06

Le budget prévoyait CHF 115'000.- d'amortissement du bâtiment communal, mais il n'aura finalement fallu que CHF 50'300.- pour terminer l'amortissement de ce bâtiment.

Le fourneau de la Table de Mary a été changé pour un montant d'environ CHF 30'000.-, comme budgété.

Le succès du refuge forestier se confirme avec un montant des locations supérieur de CHF 8'550.- à ce qui avait été budgété. Le travail administratif en lien avec les réservations étant considérable, des frais administratifs de 10% du montant des locations ont été

introduits dès cette année. Ce montant de CHF 2'755.- se retrouve en revenu de prestations sous le chapitre 1 « Administration ».

Les comptes positifs de cette année nous ont par ailleurs permis de constituer des réserves pour un montant de CHF 100'000.- pour de futurs travaux à faire dans nos bâtiments communaux.

4. Travaux

Le budget prévoyait un excédent des charges de	CHF	177'495.00
Le solde négatif est de	CHF	218'985.39

Une attribution de CHF 50'000.- au fonds de réserve des équipements a été effectuée.

5. Instruction publique et cultes

Le budget prévoyait un excédent des charges de	CHF	468'000.00
Le solde négatif est de	CHF	452'391.56

Les prévisions se sont concrétisées. Nous notons toutefois légèrement moins de dépenses pour l'enseignement primaire (-CHF 25'519.-), mais légèrement plus (+CHF 6'541.-) pour l'enseignement secondaire.

6. Police

Le budget prévoyait un excédent des charges de	CHF	171'752.00
Le solde négatif est de	CHF	139'100.69

Les charges de la péréquation liées à la police cantonale sont 20% inférieures à ce qui avait été budgété, soit CHF 10'586.-.

Notons encore que les recettes pour les amendes ont pris l'ascenseur avec CHF 9'940.- supérieurs aux prévisions.

Des achats de matériels pour CHF 7'276.- non budgétés ont été effectués pour compléter les équipements du local PCi qui se trouve sous le gymnase. Ce montant a été entièrement couvert par le fond de réserve.

7. Sécurité sociale

Le budget prévoyait un excédent des charges de	CHF	803'794.00
Le solde négatif est de	CHF	593'272.65

La facture sociale pour la Commune est donc nettement moins élevée qu'anticipée. La diminution de charges de CHF 210'522.- est le résultat d'une participation à la cohésion sociale de la péréquation cantonale de CHF 182'696.- inférieure à ce que le Canton nous avait demandé de prévoir. Cette diminution est essentiellement la conséquence d'un montant de CHF 25 Mios accordé par le Canton pour accélérer le rééquilibrage financier canton-communes.

Nous avons CHF 13'897.- de frais en moins que prévu pour le réseau d'Accueil (Yverdon).

8. Services industriels

Le budget prévoyait un excédent des revenus de	CHF	8'320.00
Le solde est de	CHF	0.00

Afin que le solde soit à CHF 0.00, comme cela se doit dans cette rubrique, CHF 8'281.24 ont été attribués au fond de réserve.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

vu le préavis de la Municipalité,

entendu le rapport de la commission de gestion et finances,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Article premier : Les comptes communaux de l'année 2022 sont adoptés.

Article 2 : Décharge est donnée à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

LA MUNICIPALITE

La Syndique :		La Secrétaire :	
S. DI DARIO		C. PEGUIRON	